



Bourses de voyage Buffoniens en Europe

La *Société des Amis du Lycée Buffon (SALB)* a décidé la création d'un concours annuel pour l'attribution de **bourses de voyage pour les élèves du Lycée Buffon** afin de contribuer au développement de leur sens des responsabilités et à l'épanouissement de leur autonomie personnelle.

Ces bourses – dites **Buffoniens en Europe** - sont attribuées pour l'accomplissement de voyages d'une durée d'un mois dans un pays de l'Union européenne autre que la France et avec l'objectif de réaliser une étude sur un thème d'intérêt général propre au pays choisi.

Ces voyages s'inscrivant dans ce cadre doivent être réalisés en solitaire pendant les vacances scolaires de l'année en cours et leur financement – excluant tout apport parental - doit être assuré, outre le montant de la bourse, par le seul recours à des recettes mobilisées sur place par le voyageur lui-même.

En début d'année scolaire, le Conseil d'administration de la SALB fixe le nombre de bourses pouvant être attribuées pour l'année en cours, ainsi que leur montant.

Pour concourir à l'attribution d'une bourse, il faut être élève du lycée Buffon et présenter un dossier de candidature comprenant :

- une lettre de motivation présentant le pays choisi et le sujet d'étude prévu
- une description des modalités envisagées pour le voyage, comprenant notamment les dates prévues, le budget estimé et les contacts envisagés
- l'engagement de réaliser son voyage dans les conditions décrites et de remettre dans les deux mois qui suivent son retour un rapport de voyage comportant obligatoirement les 3 documents suivants :
 - 1 - *le rapport d'étude sur le thème retenu*
 - 2 - *le journal de bord relatant les faits marquants du voyage*
 - 3 - *le rapport financier, comportant si possible les comptes journaliers*
- une copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte nationale ou passeport)
- une autorisation parentale de sortie du territoire
- le RIB du compte bancaire où sera versé le montant de l'éventuelle bourse

Au vu des dossiers présentés, le Conseil d'administration de la SALB sélectionne les lauréats et leur remet, outre le montant de la bourse, un diplôme en 4 langues qui pourra, si besoin, leur permettre de se faire mieux reconnaître lors de leur voyage.

Au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire suivante, une réunion est organisée pour présenter et évaluer les voyages effectués au cours de l'été précédent et pour annoncer les modalités du concours des bourses **Buffoniens en Europe** pour l'année en cours.

contact@amisdulyceebuffon.fr

Pour l'année scolaire 2024-2025, le conseil d'administration de la SALB a décidé de mettre au concours 2 bourses d'un montant de 1.000 euros chacune.

Les dossiers peuvent être transmis à l'adresse mail de la SALB ci-dessus jusqu'au 15 mars 2025 et la décision du jury sera prononcée le 28 avril 2025.